

Contrats spéciaux

Année	Licence 3		
Filière	DROIT		
Semestre	Semestre 5		
Intitulé du cours	Contrats spéciaux		
Volume horaire	CM	35	Code Apogee
	TD	15	
Objectifs généraux du cours <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i> Le cours de droit des contrats spéciaux poursuit le cours de droit des obligations (L2, semestre 3) consacré au droit commun des contrats. Ainsi, après avoir étudié les règles applicables à tout contrat (L2, semestre 3) les étudiants de L3 (semestre 5) se forment aux règles particulières à chaque contrat spécial (principalement : avant-contrats, vente, échange, prêt, contrat d'entreprise, mandat, dépôt)			
Programme de l'enseignement <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i>			

Contrats spéciaux

Année	Licence 3		
Filière	DROIT		
Semestre	Semestre 5		
Intitulé du cours	Contrats spéciaux		
Volume horaire	CM	35	Code Apogee
	sans TD		
Objectifs généraux du cours <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i> Le cours de droit des contrats spéciaux poursuit le cours de droit des obligations (L2, semestre 3) consacré au droit commun des contrats. Ainsi, après avoir étudié les règles applicables à tout contrat (L2, semestre 3) les étudiants de L3 (semestre 5) se forment aux règles particulières à chaque contrat spécial (principalement : avant-contrats, vente, échange, prêt, contrat d'entreprise, mandat, dépôt)			
Programme de l'enseignement <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i>			

Droit du travail- Relations individuelles

Année	Licence 3		
Filière	DROIT		
Semestre	Semestre 5		
Intitulé du cours	Droit du travail - Relations individuelles		
Volume horaire	CM	35	Code Apogee
	TD	15	
<p>Objectifs généraux du cours</p> <p><i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i></p> <p>Présentation de l'ensemble des règles spécifiques entourant la formation, l'exécution, la suspension et la rupture du contrat de travail, contrat particulier. Cet ensemble de règles est dérogatoire au droit commun des contrats vu en Licence 2.</p> <p>TD : Mise en œuvre des exercices et de la méthodologie acquise dans les 2 premières années de licence (dissertation, commentaire d'arrêt ou de texte, cas pratique) ;</p> <p>Approfondissement de la méthode du commentaire d'arrêt ou de texte ; Résolution de cas pratiques faisant appel à ces règles particulières</p> <p>Prérequis : être en mesure de mobiliser les connaissances acquises préalablement en droit des contrats.</p>			
<p>Programme de l'enseignement</p> <p><i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i></p> <p>Présentation générale (évolution historique, les acteurs, les différentes sources)</p> <p>La notion de contrat de travail (éléments caractéristiques, obligations à la charge de l'employeur et du salarié) et ses caractères</p> <p>Le pouvoir de direction et les droits fondamentaux du salarié (respect de la vie privée, des libertés individuelles, non-discrimination)</p> <p>Le recrutement du salarié (présentation des différents contrats, les formalités, la période d'essai)</p> <p>Le pouvoir disciplinaire et la modification du contrat</p> <p>Les différents modes de rupture à l'initiative du salarié, de l'employeur et des deux parties</p> <p>L'employeur face à des difficultés économiques (licenciement économique et transfert d'entreprise)</p> <p>La suspension du contrat (cadre général, maladie et maternité)</p>			

Droit du travail- Relations individuelles

Année	Licence 3		
Filière	DROIT		
Semestre	Semestre 5		
Intitulé du cours	Droit du travail - Relations individuelles		
Volume horaire	CM	35	Code Apogee
	sans TD		
<p>Objectifs généraux du cours <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i> Présentation de l'ensemble des règles spécifiques entourant la formation, l'exécution, la suspension et la rupture du contrat de travail, contrat particulier. Cet ensemble de règles est dérogatoire au droit commun des contrats vu en Licence 2. Prérequis : être en mesure de mobiliser les connaissances acquises préalablement en droit des contrats.</p>			
<p>Programme de l'enseignement <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i> Présentation générale (évolution historique, les acteurs, les différentes sources) La notion de contrat de travail (éléments caractéristiques, obligations à la charge de l'employeur et du salarié) et ses caractères Le pouvoir de direction et les droits fondamentaux du salarié (respect de la vie privée, des libertés individuelles, non-discrimination) Le recrutement du salarié (présentation des différents contrats, les formalités, la période d'essai) Le pouvoir disciplinaire et la modification du contrat Les différents modes de rupture à l'initiative du salarié, de l'employeur et des deux parties L'employeur face à des difficultés économiques (licenciement économique et transfert d'entreprise) La suspension du contrat (cadre général, maladie et maternité)</p>			

Droit des sociétés

Année	Licence 3		
Filière	DROIT		
Semestre	Semestre 5		
Intitulé du cours	Droit des sociétés		
Volume horaire	CM	35	Code Apogee
	TD	15	
Objectifs généraux du cours <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i> Étude du droit commun des sociétés. Savoir identifier les spécificités de la société au sein des groupements de droit privé. Savoir identifier, comprendre et restituer les principes fondant la constitution, la vie et la disparition de toute société de droit français.			
Programme de l'enseignement <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i> Définitions générales, caractéristiques de la société, utilités, variétés des sociétés, sources Le contrat de société (consentement, capacité, objet, but, apports, participation aux résultats, affectio societatis, conditions de forme La personnalité morale (notion, effets, attributs) L'organisation de la société (les dirigeants, les associés, les dysfonctionnements) La dissolution (causes et effets)			

Droit des sociétés

Année	Licence 3		
Filière	DROIT		
Semestre	Semestre 5		
Intitulé du cours	Droit des sociétés		
Volume horaire	CM	35	Code Apogee
	sans TD		
<p>Objectifs généraux du cours</p> <p><i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i></p> <p>Étude du droit commun des sociétés.</p> <p>Savoir identifier les spécificités de la société au sein des groupements de droit privé.</p> <p>Savoir identifier, comprendre et restituer les principes fondant la constitution, la vie et la disparition de toute société de droit français.</p>			
<p>Programme de l'enseignement</p> <p><i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i></p> <p>Définitions générales, caractéristiques de la société, utilités, variétés des sociétés, sources</p> <p>Le contrat de société (consentement, capacité, objet, but, apports, participation aux résultats, affectio societatis, conditions de forme</p> <p>La personnalité morale (notion, effets, attributs)</p> <p>L'organisation de la société (les dirigeants, les associés, les dysfonctionnements)</p> <p>La dissolution (causes et effets)</p>			

L'extinction des obligations

Année	Licence 3		
Filière	DROIT		
Semestre	Semestre 5		
Intitulé du cours	L'extinction des obligations		
Volume horaire	CM	15	Code Apogee
	sans TD		
Objectifs généraux du cours <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i> Ce cours s'inscrit dans le prolongement du cours de Droit des obligations. Il s'agit d'étudier les modalités d'extinction des obligations quelle qu'en soit la source. On distingue parmi les causes d'extinction celles qui permettent la satisfaction du créancier et celles qui ne produisent pas ce résultat : elles éteignent l'obligation sans que le créancier ne soit satisfait.			
Programme de l'enseignement <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i> Le paiement La compensation La confusion La remise de dette L'impossibilité d'exécuter La prescription extinctive			

La copropriété

Année	Licence 3		
Filière	DROIT		
Semestre	Semestre 5		
Intitulé du cours	La copropriété		
Volume horaire	CM	15	Code Apogee
	sans TD		
<p>Objectifs généraux du cours <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i> Étude des règles régissant la copropriété des immeubles bâtis. Ce cours suppose la maîtrise des notions étudiées en droit des biens (L1).</p>			
<p>Programme de l'enseignement <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i> Champ d'application Nature juridique de la copropriété Le règlement de copropriété (nature, portée, contenu) L'assemblée générale des copropriétaires (règles de fonctionnement, modalités de vote) Le syndic Le conseil syndical Les droits des copropriétaires (sur leurs parties privatives / sur les parties communes) Les devoirs des copropriétaires</p>			

Relations juridiques à trois personnes

Année	Licence 3		
Filière	DROIT		
Semestre	Semestre 5		
Intitulé du cours	Relations juridiques à trois personnes		
Volume horaire	CM	25	Code Apogee
	sans TD		
Objectifs généraux du cours <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i> Ce cours s'inscrit dans le prolongement du cours de Droit des obligations. L'objectif est de rappeler aux étudiants que l'obligation n'est pas seulement un lien entre deux ou plusieurs personnes mais qu'elle peut également être considérée comme une va-leur et même comme un bien, du moins du point de vue actif. Ce rappel permet de comprendre que l'obligation peut faire l'objet d'opérations diverses : circulation dans différents patrimoines ou création de nouvelles obligations. A l'issue de ce cours les étudiants devront maîtriser les différentes opérations sur les obligations ainsi que leurs fonctions.			
Programme de l'enseignement <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i> Les opérations translatives d'obligations (cession de créance, cession de dette) Les opérations créatrices d'obligations (novation, délégation)			

Droit pénal spécial des personnes

Année	Licence 3		
Filière	DROIT		
Semestre	Semestre 5		
Intitulé du cours	Droit pénal spécial des personnes		
Volume horaire	CM	25	Code Apogee
	sans TD		
<p>Objectifs généraux du cours</p> <p><i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i></p> <p>Présentation des infractions protégeant les personnes, relevant principalement du livre II du code pénal, mais aussi des livres IV et IV bis. Le nombre d'infractions étant considérable, il n'est pas possible de tout traiter en 25 h, et des choix devront être faits par le responsable du cours.</p> <p>Comprendre les particularismes et le fonctionnement du droit pénal des personnes du point de vue substantiel (incrimination/sanction) et processuel (modalités de la répression).</p> <p>Comprendre les qualifications pénales en droit pénal de la violence au sens large</p> <p>Prérequis : les notions de droit pénal général et de droit de la peine relevant du semestre 3 et du semestre 4</p> <p>Articulation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - veiller à articuler les crimes contre l'humanité, contre l'espèce humaine, les crimes et délits de guerre du code pénal avec le cours de droit pénal international - les atteintes aux droits de la personne résultant des fichiers ou des traitements informatiques relèvent plutôt du nouveau cours de droit des données personnelles, et sont donc exclues du programme proposé de droit pénal des personnes 			
<p>Programme de l'enseignement</p> <p><i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i></p> <p>Sources et évolution de la matière / influence de la CEDH.</p> <p>Crimes contre l'humanité, contre l'espèce humaine, crimes et délits de guerre (sous réserve que ces infractions ne soient pas abordées dans le cours de droit international pénal qui doit être créé)</p> <p>Les atteintes à la vie et à l'intégrité physique ou psychique : homicides et blessures volontaires et involontaires, harcèlements, risque causé à autrui, abus de l'état d'ignorance ou de faiblesse</p> <p>Les agressions et atteintes sexuelles</p>			

Les atteintes à la liberté (enlèvement, séquestration, réduction en esclavage, travail forcé, atteinte à la liberté individuelle du livre IV du code pénal)

Les atteintes à la dignité (discriminations, proxénétisme, traite, conditions de travail ou d'hébergement contraires à la dignité)

Les atteintes à la personnalité : atteinte à la vie privée, atteintes au secret professionnel, violation de domicile, la violation du secret professionnel

Les atteintes aux mineurs et à la famille

Droit des associations

Année	Licence 3		
Filière	DROIT		
Semestre	Semestre 5		
Intitulé du cours	Droit des associations		
Volume horaire	CM	25	Code Apogee
	sans TD		
<p>Objectifs généraux du cours <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i> Connaître le régime juridique de droit commun de cet instrument qu'est l'association, des principes fondateurs de la liberté d'association, à la constitution du contrat d'association, en passant par la détermination de ses règles de fonctionnement et de gouvernance, les spécificités de sa capacité juridique et, plus généralement, l'ensemble des conséquences de sa personnalité juridique. Cet enseignement suppose une étude préalable du droit commun des sociétés</p>			
<p>Programme de l'enseignement <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i> Le contrat d'association (consentement, capacité, objet, absence de but lucratif, importance des statuts et du règlement intérieur, rôle de la déclaration) La personnalité juridique de l'association et ses conséquences La vie de l'association (activités, gouvernance, rôle et pouvoirs des membres, responsabilité) La dissolution de l'association (causes, effets)</p>			

Droit de l'Union Européenne

Année	Licence 3		
Filière	DROIT		
Semestre	Semestre 5		
Intitulé du cours	Droit de l'Union Européenne		
Volume horaire	CM	35	Code Apogee
	TD	15	
Objectifs généraux du cours <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i> A venir			
Programme de l'enseignement <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i> A venir			

Droit de l'Union Européenne

Année	Licence 3		
Filière	DROIT		
Semestre	Semestre 5		
Intitulé du cours	Droit de l'Union Européenne		
Volume horaire	CM	35	Code Apogee
	sans TD		
Objectifs généraux du cours <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i>			
Programme de l'enseignement <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i>			

Droit des services publics

Année	Licence 3		
Filière	DROIT		
Semestre	Semestre 5		
Intitulé du cours	Droit des services publics		
Volume horaire	CM	35	Code Apogee
	TD	15	
Objectifs généraux du cours <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i> Objectif du CM : Le cours de droit des services publics (DSP) est un cours spécialisé de droit administratif. Il se concentre sur l'un des thèmes du cours de droit administratif général de L2. Tour à tour, il examine le concept de service public, l'organisation (création et gestion) et le régime juridique de celui-ci. Objectif des TD : Les travaux dirigés de DSP visent à approfondir à la fois les connaissances acquises dans le cadre du CM et la méthodologie acquise en L2 : dissertation juridique, commentaire d'arrêt ou de texte, cas pratique Prérequis : Il exige la mobilisation des connaissances acquises préalablement en L2 droit administratif général, contrats administratifs			
Programme de l'enseignement <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i> Conceptions du service public Organisation du service public : création et gestion Régime juridique du service public			

Droit des services publics

Année	Licence 3		
Filière	DROIT		
Semestre	Semestre 5		
Intitulé du cours	Droit des services publics		
Volume horaire	CM	35	Code Apogee
	sans TD		
<p>Objectifs généraux du cours <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i> Objectif du CM : Le cours de droit des services publics (DSP) est un cours spécialisé de droit administratif. Il se concentre sur l'un des thèmes du cours de droit administratif général de L2. Tour à tour, il examine le concept de service public, l'organisation (création et gestion) et le régime juridique de celui-ci. Prérequis : Il exige la mobilisation des connaissances acquises préalablement en L2 droit administratif général, contrats administratifs</p>			
<p>Programme de l'enseignement <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i> Conceptions du service public Organisation du service public : création et gestion Régime juridique du service public</p>			

Contentieux administratif

Année	Licence 3		
Filière	DROIT		
Semestre	Semestre 5		
Intitulé du cours	Contentieux administratif		
Volume horaire	CM	35	Code Apogee
	TD	15	
<p>Objectifs généraux du cours <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i> Prérequis : Ce cours de contentieux administratif s'inscrit dans la suite du cours d'organisation juridictionnelle de première année de droit, mais surtout dans la suite du cours de droit administratif de deuxième année. Il implique une maîtrise minimum des notions essentielles de cette matière (service public, prérogatives de puissance publique, responsabilité des personnes publiques, etc). Mais il n'est pas nécessaire d'avoir pour autant suivi les travaux dirigés de droit administratif en deuxième année de licence. Objectifs du cours : Le cours a pour objectif l'étude de la façon dont les juridictions administratives peuvent être valablement saisies d'un recours, quel que soit l'objet de celui-ci, et la façon dont l'instance devant la juridiction administrative saisie se déroule. Sont ainsi étudiés les conditions de recevabilité des recours et les principes du procès administratif. Sont ensuite abordés les voies de recours contre les décisions rendues par les juridictions administratives. Enfin sont étudiées les procédures de référé spécifiques à la juridiction administrative. Objectifs des TD : Les travaux dirigés sont le lieu, à travers une étude de la doctrine et de la jurisprudence, d'une réflexion sur l'évolution du contentieux administratifs et des enjeux du procès administratifs. Les séances de travaux dirigés ont également pour objectif, dans le cadre d'une approche pratique, de permettre aux étudiants de répondre à des mises en situation les obligeant à mettre en œuvre les voies et stratégies contentieuses dont les principes ont été présentés en cours.</p>			
<p>Programme de l'enseignement <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i> Histoire de la juridiction administrative (rappels) La structure du contentieux administratif La compétence de la juridiction administrative</p>			

La recevabilité des recours : Intérêt à agir / Décision préalable / Délais de recours
L'Instance
Les voies de recours
Les référés

Contentieux administratif

Année	Licence 3		
Filière	DROIT		
Semestre	Semestre 5		
Intitulé du cours	Contentieux administratif		
Volume horaire	CM	35	Code Apogee
	sans TD		
<p>Objectifs généraux du cours <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i> Prérequis : Ce cours de contentieux administratif s'inscrit dans la suite du cours d'organisation juridictionnelle de première année de droit, mais surtout dans la suite du cours de droit administratif de deuxième année. Il implique une maîtrise minimum des notions essentielles de cette matière (service public, prérogatives de puissance publique, responsabilité des personnes publiques, etc). Mais il n'est pas nécessaire d'avoir pour autant suivi les travaux dirigés de droit administratif en deuxième année de licence. Objectifs du cours : Le cours a pour objectif l'étude de la façon dont les juridictions administratives peuvent être valablement saisies d'un recours, quel que soit l'objet de celui-ci, et la façon dont l'instance devant la juridiction administrative saisie se déroule. Sont ainsi étudiés les conditions de recevabilité des recours et les principes du procès administratif. Sont ensuite abordés les voies de recours contre les décisions rendues par les juridictions administratives. Enfin sont étudiées les procédures de référé spécifiques à la juridiction administrative.</p>			
<p>Programme de l'enseignement <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i> Histoire de la juridiction administrative (rappels) La structure du contentieux administratif La compétence de la juridiction administrative La recevabilité des recours : Intérêt à agir / Décision préalable / Délais de recours L'Instance Les voies de recours Les référés</p>			

Droit international public

Année	Licence 3		
Filière	DROIT		
Semestre	Semestre 5		
Intitulé du cours	Droit international public		
Volume horaire	CM	35	Code Apogee
	sans TD		
<p>Objectifs généraux du cours <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i> Prérequis. Les étudiants ont découvert en L1 les institutions internationales et les relations internationales. Ils doivent maîtriser la structure internationale (notamment l'organisation de l'ONU) et les grands rapports de force entre Etats. Objet du Cours. Ce cours de L3 permet aux étudiants d'approfondir l'ordre juridique international et ses spécificités, à travers d'une part la question des sujets du droit international, d'autre part celle des sources des obligations internationales.</p>			
<p>Programme de l'enseignement <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i> I.- Les sujets du droit international L'Etat en droit international : éléments constitutifs, prérogatives, mutations Les autres acteurs du droit international : organisations internationales, personnes privées, groupes non étatiques II.- Les sources du droit international Les sources conventionnelles du droit international : le droit des traités Les obligations non-conventionnelles : coutume internationale, principes généraux, actes unilatéraux</p>			

Droit de la sécurité

Année	Licence 3		
Filière	DROIT		
Semestre	Semestre 5		
Intitulé du cours	Droit de la sécurité		
Volume horaire	CM	15	Code Apogee
	sans TD		
<p>Objectifs généraux du cours</p> <p><i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i></p> <p>Présenter les structures et les compétences des personnes publiques en matière de sécurité. L'objectif est de présenter une approche juridique transversale d'une action publique sous l'angle d'une mission de service public essentielle. Il s'agit d'un approfondissement indispensable pour les étudiants souhaitant préparer les concours de la fonction publique en lien avec la sécurité (concours civils et militaires)</p> <p>Prérequis : l'action de l'Etat doit être connue au travers du droit administratif de L2 et des institutions administratives ; la maîtrise des notions fondamentales du droit pénal de L2 est également nécessaire.</p>			
<p>Programme de l'enseignement</p> <p><i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i></p> <p>L'Etat et la sécurité : évolution historique, enjeux politiques et sociologiques, cadre général</p> <p>Les institutions : structures et compétences des services chargés de la sécurité publique (services généraux ; unités spécialisées)</p> <p>La problématique de la coexistence entre les services (nationaux – locaux)</p> <p>Les problématiques juridiques majeures : le maintien de l'ordre (cadre juridique – maintien de l'ordre et démocratie) ; le droit d'usage des armes (art. 435-1 du CSI et les autres éléments du cadre légal, appréhendés sous la problématique des forces de l'ordre : légitime défense, état de nécessité...)</p>			

Environnement et bioéthique

Année	Licence 3		
Filière	DROIT		
Semestre	Semestre 5		
Intitulé du cours	Environnement et bioéthique		
Volume horaire	CM	15	Code Apogee
	sans TD		
<p>Objectifs généraux du cours <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i> Prérequis : Droit des personnes Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exposer les grands principes et fondements du droit de l'environnement. - Exposer les fondements et évolutions des lois de bioéthiques à travers les évolutions scientifiques, les demandes sociétales et les états généraux. <p>Articulation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la partie relative au droit de l'environnement, à articuler avec le cours de droit de l'environnement en Master 1. - Pour la partie relative à la bioéthique, articulation avec le droit des personnes (L1 semestre 1) 			
<p>Programme de l'enseignement <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Introduction au droit de l'environnement : <ul style="list-style-type: none"> - les contours de la notion d'environnement - définition et caractéristiques principales du droit de l'environnement - les principes fondamentaux du droit de l'environnement ● Historique et évolutions des lois de bioéthiques : <ul style="list-style-type: none"> - les grands principes mobilisés par la bioéthique et leurs aménagements : respect du corps humain, l'indisponibilité de l'état des personnes, principe de l'indisponibilité du corps humain, principe d'inviolabilité, principe de non-patrimonialité. A travers ces principes, seront ainsi notamment étudiés la procréation médicalement assistée, la gestation pour autrui, la recherche sur l'embryon,... - le droit commun du prélèvement sur le corps humain (les principes directeurs du prélèvement sur la personne : consentement, non publicité, gratuité, anonymat) - le droit spécial du prélèvement sur le corps humain (don du sang, don d'organe, don de tissus et cellules, don de gamètes,...) 			



Droit public des affaires

Année	Licence 3		
Filière	DROIT		
Semestre	Semestre 5		
Intitulé du cours	Droit public des affaires		
Volume horaire	CM	25	Code Apogee
	sans TD		
<p>Objectifs généraux du cours <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i> Ce cours constitue un des piliers importants de la formation des juristes publicistes concernant l'étude des moyens des pouvoirs publics pour mener leurs actions au service de l'intérêt général. A ce titre, il prend place aux côtés des deux autres piliers que sont le droit administratif des biens et le droit des services publics, disciplines avec lesquelles il est en lien et qui sont également enseignées en Licence 3</p>			
<p>Programme de l'enseignement <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i> L'interventionnisme économique des pouvoirs publics : services publics, entreprises publiques, aides publiques; La régulation de la concurrence : les règles du droit de l'UE et nationales de protection de la concurrence (prohibition des ententes et abus de position dominante, encadrement des concentrations), les organes de régulation.</p>			

Théorie du Droit

Année	Licence 3		
Filière	DROIT		
Semestre	Semestre 5		
Intitulé du cours	Théorie du Droit		
Volume horaire	CM	25	Code Apogee
	sans TD		
<p>Objectifs généraux du cours <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i> Prérequis : A priori aucun. S'agissant d'un cours théorique sur le Droit, tous les étudiants de droit public comme de droit privé sont les bienvenus. Toutefois, ces derniers devront accepter un niveau minimum d'abstraction. Objectif du cours : Le cours de Théorie du droit développe une réflexion générale autour de la question « Qu'est-ce que le Droit ? ». Il se propose ainsi d'aborder certains des thèmes structurants de la pensée juridique ; la théorie normativiste constituant ici un fil d'Ariane. Comme tel, le cours de théorie du droit a vocation à s'adresser autant aux publicistes qu'aux privatistes. Il constitue par ailleurs un complément utile à l'enseignement de droit comparé des systèmes étrangers, Démocratie et État de droit et Droit des libertés fondamentales.</p>			
<p>Programme de l'enseignement <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i> Théorie du droit, dogmatique juridique, philosophie du droit, science du droit, Le droit comme système de normes, La structure hiérarchique du droit, Le droit comme système clos, L'interprétation en droit.</p>			

L'imposition du revenu des personnes physiques

Année	Licence 3		
Filière	DROIT		
Semestre	Semestre 5		
Intitulé du cours	L'imposition du revenu des personnes physiques		
Volume horaire	CM	25	Code Apogee
	sans TD		
<p>Objectifs généraux du cours</p> <p><i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i></p> <p>Le cours vise à développer les éléments de base de droit fiscal abordés en L2. L'objectif consiste à présenter de manière approfondie les modalités d'imposition du revenu des personnes physiques au travers de l'impôt sur le revenu et des contributions sociales. L'IFI et le régime spécifique des BIC sont étudiés dans les cours de M1 de droit fiscal des affaires et de fiscalité patrimoniale</p> <p>Prérequis : maîtriser les fondamentaux du droit fiscal de L 2</p>			
<p>Programme de l'enseignement</p> <p><i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i></p> <p>1/ Impôt sur le revenu</p> <p>Historique de l'imposition du revenu des personnes physiques – genèse de l'IR</p> <p>Champ d'application : les personnes concernées par l'IR, la résidence fiscale, articulation entre la loi fiscale et les conventions internationales</p> <p>Les revenus catégoriels : traitements et salaires, pensions, BNC, BA....</p> <p>La liquidation et le paiement</p> <p>2/ Les contributions sociales</p> <p>Origine- objet – problématique par rapport à l'impôt sur le revenu</p> <p>Le cadre juridique européen : l'unicité de la législation sociale sous l'angle des prélèvements</p> <p>Le régime des contributions : assiette ; taux ; recouvrement</p>			

Histoire du droit coutumier normand : les successions

Année	Licence 3		
Filière	DROIT		
Semestre	Semestre 5		
Intitulé du cours	Histoire du droit coutumier normand : les successions		
Volume horaire	CM	25	Code Apogee
	sans TD		
<p>Objectifs généraux du cours</p> <p><i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i></p> <p>Ce cours a pour objet d'aborder l'étude du droit successoral à travers l'exemple du droit coutumier normand, un droit qui s'est appliqué depuis les origines du duché de Normandie, au Xe siècle et qui est toujours en application de nos jours dans les bailliages de Jersey et Guernesey . Ce cours permet de s'interroger sur l'esprit du droit successoral et d'envisager les origines du Code civil et de notre droit actuel.</p>			
<p>Programme de l'enseignement</p> <p><i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i></p> <p>Introduction sur l'histoire de la Normandie, cadre de la formation de la coutume normande.</p> <p>Les sources du droit normand : coutume, jurisprudence et doctrine.</p> <p>La succession en ligne directe et en ligne indirecte.</p> <p>La protection des héritiers : réserve et retrait lignager .</p> <p>Donations et testaments.</p> <p>Droits du conjoint survivant .</p> <p>Survivances actuelles du droit successoral normand .</p>			

Histoire des institutions normandes : la justice

Année	Licence 3		
Filière	DROIT		
Semestre	Semestre 5		
Intitulé du cours	Histoire des institutions normandes : la justice		
Volume horaire	CM	25	Code Apogee
	sans TD		
<p>Objectifs généraux du cours</p> <p><i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i></p> <p>Ce cours a pour objet l'étude des institutions judiciaires mises en place par les ducs de Normandie, au XIe et au XIIe siècle, dans le cadre du duché de Normandie . Ces institutions normandes se sont largement exportées en France, en Angleterre, en Méditerranée et dans les îles anglo-normandes en raison de leur efficacité. Elles ont inspiré des textes comme l'habeas corpus. Ce cours entend mener une réflexion très actuelle sur la pacification, la justice et l'État de droit.</p>			
<p>Programme de l'enseignement</p> <p><i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i></p> <p>Le duché de Normandie, cadre du droit et des institutions normandes</p> <p>La pacification normande et le souci d'une bonne justice.</p> <p>Les institutions judiciaires : Curia ducis, tribunaux des vicomtés, tribunaux de bailliages, Justiciers</p> <p>De l'Echiquier au Parlement</p> <p>Les innovations normandes : la preuve par jury, le droit pénal normand, la réglementation de la torture, précocité de la coutume.</p> <p>Les survivances actuelles dans les îles anglo-normandes</p>			

